

depuis 226 le trône était occupé par les Sassanides : erreur qui provient de ce qu'il copiait son auteur sans avoir égard aux changements qui pouvaient être survenus. Des faits pareils doivent certainement nous rendre méfiants pour tous les cas où nous ne pouvons remonter aux sources d'Ammien. Mais pour le passage concernant le Serapéum, le contrôle est possible. Or ni Strabon, ni Ptolémée, ni Solinus ne présentent rien qui ressemble aux expressions d'Ammien. De là nous concluons que celles-ci sont une addition particulière à ce dernier, qui du reste connaissait l'Égypte pour y avoir été lui-même, XVII, 4, 6; XXII, 15, 1. Les paroles *ut.....cernat* trouvent ainsi une explication exacte. Des additions et des intercalations propres à Ammien se trouvent plus d'une fois. XV, 10, 3-7; 11, 17, etc. Nous sommes par conséquent d'avis que le passage qui traite du Serapéum peut servir de base à un calcul chronologique, et nous maintenons l'opinion que nous avons, après d'autres (voyez Valois *ad. l. l. Gothofredus ad Cod. Theod.* XVI, 10, 11), émise et développée dans nos *Quaestiones Ammianae* (Berlin, 1868), p. 46 ss., selon laquelle le livre XXII doit avoir été écrit avant le mois de juillet 391. Voyez Sievers, *Libanius*, p. 272.

Nous espérons que M. G. publiera bientôt la suite de ses recherches; nous attendons surtout des éclaircissements sur le *chorographus latinus*, abrégiateur de Ptolémée, mentionné p. 4, 34, 40; auquel Ammien devrait ses digressions XIV, 8, 1-15; XXIII, 6, ainsi que sur les relations qui existent entre Eratosthène et Ammien. Ces emprunts sont-ils directs ou de seconde main? C'est là ce qu'il faudrait établir.

WILLIAM CART.

35. — **Walter von Chatillon**, von Richard PEIPER. Breslau, Jungfer, 1869. In-4°, 16 pages.

Cette dissertation de M. Peiper sur Gautier de Châtillon a été publiée à l'occasion de la célébration du troisième centenaire du gymnase de Brieg en Silésie. M. P. établit que les pièces en vers latins rimés publiées (cf. Grimm, *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1863, p. 143-256) d'après un manuscrit de Göttingue ont été composées vers 1162 par un auteur connu sous le nom d'*archipoeta* qui n'a rien de commun avec Gautier de Châtillon, auteur du poème célèbre au moyen-âge intitulé *Alexandreis* et de dix pièces en vers latins rimés publiées par Muldener (Hannover 1859), lequel a réédité aussi l'*Alexandréide* (Lips. 1863). M. P. traite en détail de la biographie de Gautier, sans avoir eu d'ailleurs à sa disposition d'autres documents que ses devanciers, à savoir : 1° des biographies données par les glossateurs de l'*Alexandréide*; 2° le prologue de ce poème même, sa dédicace (I, 12-26), des allusions à des événements contemporains (VII, 328 et suiv.), l'introduction du dialogue contre les Juifs; 3° la correspondance de Jean de Salisbury, *ep.* 144, 145, 168, 190, 195. M. P. conclut que l'*Alexandréide* a dû être terminée avant 1179, parce que le poète n'y fait aucune mention de la promotion de son protecteur Guillaume, archevêque de Reims, au cardinalat; et le poème est dédié à ce personnage, dont le nom sous la forme *Guillermus* est représenté par les lettres qui commencent chacun des dix livres de l'*Alexandréide*. M. P. a joint à sa dissertation des observations critiques, qui

me semblent fort justes, sur l'édition des poèmes rimés donnée par Müldener. Il restitue très-heureusement dans « Panis (le pain d'Élie cuit par une femme sous » la cendre) de quo loquitur conditus *subemere* || spiritalis sensus est sub favilla » littere » *sub cinere* au lieu de *subemere*. Il démontre qu'il faudrait collationner de nouveau ces poésies dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris 3245. Enfin il donne le texte du poème rimé sur les « pericula Romane curie, » qui commence par « Propter Syon non tacebo. »

Je ferai remarquer ici qu'il y a deux biographies de Gautier dans les gloses de l'Alexandréide, l'une qui est citée par M. P. d'après le *Codex Rehdigeranus* et le manuscrit de Paris 8359, f° 75 v° (xiv^e s.) et que j'ai retrouvée dans les manuscrits de Paris (8353, xiii^e s.) et 16704 (Olim Sorb. 1593, xiii^e s.), l'autre dont M. P. cite des fragments d'après le *Codex Matthiaeus* et le *Codex Guelpherbytanus* et que j'ai retrouvée dans le manuscrit de Paris 8351 écrit en 1284 et dans le manuscrit 8359, f° 75 v°. Les textes de M. P. étant assez fautifs, je vais redonner ici ces deux biographies¹. Voici la première d'après 16704, f° 92 v° :

» In² territorio³ insulensi⁴, villa Runcinio⁵ Galterus oriundus fuit, qui metrica⁶
 » scientia⁷ adeo floruit, ut tantam eius sapientiam quidam mirabili brevitae
 » collaudans dixerit « quicquid gentiles potuerunt scire poete || totum Galtero
 » gratia summa dedit. » Hic ex eo quod apud Castellionem⁸ Gallie oppidum⁹
 » scolas rexerat¹⁰ Galterus de Castellione dictus est. Denique Guillermo Seno-
 » nensi¹¹ archiepiscopo cathedre¹² Remensis dignitatem adeptus, idem Galterus
 » apud eum notarii oratorisque¹³ unctus¹⁴ officio, eius¹⁵ benevolentiam¹⁶ captans,
 » in honore illius gesta magni¹⁷ Alexandri eleganti stilo composuit et¹⁸ descripsit,
 » opusque suum ad tenorem litterarum nominis eiusdem Guillermi decem libris

1. Je désignerai 8351 par A, 8353 par B, 8359 par C, 16704 par D, le *Codex Matth.* par M et le *Cod. Guelph.* par G.

2. On lit dans B et C avant ce mot : « Quia (quoniam C) sunt nonnulli qui invidia » decocti (stimulante C) aliorum bene gesta degestare conantur (cognantur B), nos hac » nota denotari caventes sapienciam sapientum ca...ta (certa C) rationis mensuratum » (mensura D) attollere studemus, ne de aliorum benedictis la res (sic) similes illis efficia- » mur qui edaci livore corrosi sicut cremium aruerunt (ne...aruerunt om. B). »

3. territorio igitur B C.

4. Insulano C.

5. Runciuo B ursinio C quidam B C. Il s'agit du village de Ronchin (arrondissement et canton de Lille).

6. in litterarum B C.

7. scientia et ingenii subtilitate claruit C, qui omet « ut tantam... dedit. »

8. Castelionem et plus bas Castellione B.

9. opidum B.

10. rexerit D.

11. Senensi B Scenonensi D.

12. catedre B.

13. que om. B.

14. sumptus B.

15. cuius C.

16. benign... am (am écrit au-dessus dug, probablement pour benignificentiam) C.

17. magna C.

18. Toute cette fin est différente dans B (où l'écriture est en partie effacée) et dans C : « ea » ratione ut quot litteras hoc nomen Guillermus habet tot libros illud insigne volumen » contineret et hoc ordine que littere in nomine continentur libri ab eisdem litteris inci- » perent, etc. (suit l'énumération des débuts des 10 livres). »

» partialibus ordinavit et distrinxit (*sic*): quod plane patet principia librorum
» intuenti. »

Voici la seconde biographie d'abord d'après le manuscrit 8359, f° 75 v° :
« Actor iste siquidem de territorio insulano extitit oriundus. Parisius autem
» studuit sub magistro Stephano Balvacensi (*sic*). Deinde venit Castellionem, ut
» supra habitum est. Quod ipse testatus : « Insula me genuit, rapuit Castellio,
» nomen || perstrepuerit modulis Gallia tota meis. » Hoc dicit quia apud Castellio-
» nem quedam ludicra composuit. Sed ipse postea multum laboris et parum uti-
» litatis in artibus liberalibus animadvertens Bononiam se transtulit et ibi leges
» et decreta didicit. Reversus ergo in familiaritate archiepiscopi Remensis
» receptus est, et gratiam eius in omnibus adeptus, prece ipsius hoc opus
» incepit, eodem anno quo Beatus Thomas martyr sanguinis sui testimonium
» peribuit. Atque archipresulis precibus post hec abienensis ecclesie canonicus
» effectus est. Flagello lepre castigatus ibidem vitam terminavit. »

La voici d'après 8351, f° 1 : « Vita actoris est hec : magister Galterus natus
» Insula fuit. Lucduni¹ scholas rexit. Maxime apud Castellionem moratus est, a
» quo cognomen accepit. Sed ibi moram faciens conductus cantilenas musicas
» composuit. Cum ipse hoc opus inciperet, egrotans mori timuit : composuit
» istos versus : « Insula me genuit, rapuit Castellio, nomen || perstrepuerit mo-
» dulis gallia ter(r)a meis. || Gesta ducis Macedum scripsi, sed sincopa feci² : ||
» Infectum clausit obice mortis opus. » Actor cum videret in artibus multum
» laboris, parum utilitatis, transtulit se Bononiam, leges didicit, unde regressus
» familiaritatem Domini Guillelmi archiepiscopi Remensis eius gratiam.....³ cuius
» interventu prebendam Abienensem (*sic*) assecutus fuit, et ibi librum suum.....
» composuit. Eodem anno beatus Thomas cantuariensis episcopus sanguinem
» suum pro Christi nomine fudit. Ultimo actor iste lepre flagitio (*sic*) castigatus
» vitam in domino terminavit. »

Je ne vois pas bien pourquoi M. P. n'a pas suivi le *Codex Benedictoburanus* en plusieurs endroits du poème « Propter Syon. » La leçon de ce manuscrit est évidemment la meilleure dans VIII, 5 « illuc (au lieu de illic) enim ascenderunt; » de même dans les vers où il est question de l'hypocrisie douceuse et de la rapacité des employés de la cour de Rome (XIII, 4-6) « Spem pretendunt leni-
» tatis, || sed procella rapacitatis || supinant marsupium. » Le mot *feritatis* qui se lit dans le *Cod. Ben.* est évidemment préférable au barbarisme *parcitatis* qui ne donne d'ailleurs pas de sens ici. Le mot propre serait *rapacitatis*; mais il faudrait lire « procella rapacitatis » et le rythme trochaïque serait détruit; voir les observations de M. Gaston Paris (lettre à M. Léon Gautier). Quelque opinion qu'on ait sur la théorie du fait signalé par lui et qui tient (peut-être à la musique, il est certain que les auteurs s'astreignent à mettre l'accent tonique à certaines places déterminées. *Feritatis* fait antithèse à *lenitatis*. Il y a quelque chose qui me semble peu net dans les jolis vers où Gautier représente le ton papelard

1. Laudino M. Il faut sans doute Lauduni.

2. fati G. M. P. adopte avec raison cette leçon et joint sincopa fati avec clausit.

3. Il est des mots à moitié effacés que je n'ai pu lire, ici et un peu plus bas.

avec lequel les employés de la cour de Rome accueillent les solliciteurs français qu'ils vont dépouiller (XIV et XV) : « Frare ben te recognosco, || certe nihil a te posco, || nam tu es de Francia. || Terra tuá *bene cepit* || et *benigne nos recepit* || in portu concilii. » Le même manuscrit donne d'accord avec le sens et avec la métrique « Terra tua multum credit, || sua nobis dona dedit || et portum concilii. » La ponctuation me paraît défectueuse en quelques endroits. Ainsi (X) : « Iste probat se legistam, || ille vero decretistam. || inducens gelasium. || Ad probandam questionem || hic intendit actionem || regendorum finium. » Il faut évidemment ponctuer «decretistam, inducens Gelasium ad probandam questionem, || hic, etc. » De même dans (XXIV) « Tunc securus it viator, || quia nudus et cantator || fit coram latronibus. » Il faut mettre une virgule après « nudus. » Je substituerai la virgule au point après « cancellaria » (XI, 3) et après « faciam » (XXX, 3).

En somme la dissertation de M. Peiper est intéressante et bien faite.

Charles THUROT.

36. — **Acta Publica.** Verhandlungen und Correspondenzen der Schlesischen Fürsten u. Stände. Namens des Vereins für Geschichte u. Alterthum Schlesiens, herausgegeben von Hermann PALM. Jahrgang 1618. Breslau, J. Max, 1865. In-4°, xij-354 p. — **Acta publica,** etc. Jahrgang 1619. Breslau, 1869. In-4°, viij-407 p. — Prix : 30 fr.

L'écrivain, qui, de nos jours, entreprend le récit d'une période de l'histoire, quelque peu étendue, ne peut nourrir l'espoir d'arriver au but qu'en profitant des monographies et des études de détail relatives aux différentes parties de son sujet, dont il réunit les résultats en un seul faisceau, pour les utiliser à son tour dans un exposé général. Le nombre des sources à consulter, des archives à exploiter, des narrations antérieures à vérifier, est devenu tel aujourd'hui que l'historien qui se refuserait à témoigner forcément sa confiance à ses prédécesseurs, risquerait fort de ne voir jamais son travail sortir des limbes des études préliminaires. Mais pour qu'un historien consciencieux puisse en agir ainsi, il faut que ces travaux de détail et ces monographies soient rédigés avec soin, dans un esprit scientifique, sans quoi ils serviront précisément à faire entrer dans l'histoire générale une série d'erreurs qu'il sera bien difficile d'en faire disparaître. Malheureusement c'est là cependant ce qui arrive un peu partout, en France comme en Allemagne. Les travailleurs dont se composent la plupart des sociétés savantes provinciales ou départementales, qui se vouent d'ordinaire à ces études de détails, n'ont pas toujours — il y a de nombreuses exceptions, cela va sans dire — les connaissances générales et surtout les notions de critique et la méthode nécessaires pour diriger leur activité de manière à rendre à la science de véritables services. On gaspille ainsi chez nous, comme au dehors, bien du temps et de l'argent à des études *originales* ou bien à des éditions de documents d'une fort mince utilité. Les exceptions sont assez rares pour qu'on les signale, et bien que la *Revue* ne puisse prêter une attention bien soutenue à l'histoire purement provinciale ou locale, surtout à l'étranger, elle doit faire une exception quand il s'agit de travaux aussi remarquables que celui dont le titre est inscrit en tête de notre article.